LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN SIÈGE EN SÉANCE ORDINAIRE CE 7 MAI 2025 À 15 H À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE DOLBEAU-MISTASSINI, À LAQUELLE IL Y A QUORUM LÉGAL, SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LUC SIMARD.

Sont présent(e)s à la séance : M. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, M. Louis Ouellet, préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et maire de L'Ascension-de-Notre-Seigneur Mme Ginette Sirois, mairesse de Desbiens, M. André Guy, maire de Dolbeau-Mistassini, M. Yanick Baillargeon, préfet de la MRC du Domaine-du-Roy et M. Luc Gibbons, maire de Saint-Félicien.

Est absente à la séance : Mme Sylvie Beaumont, mairesse d'Alma.

Assistent également à la séance : M. Guy Ouellet, directeur général et M. Mathieu Rouleau, directeur général adjoint.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur Luc Simard, président, souhaite la bienvenue et ouvre la séance ordinaire à 15 h.

Résolution 2025-05-3542

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Yannick Baillargeon fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la réunion du 2 avril 2025
   - 3.1 Dispense de lecture du procès-verbal de la réunion du 2 avril 2025
   - 3.2 Adoption du procès-verbal de la réunion du 2 avril 2025
4. Politique et règlement
   - 4.1 Adoption - Procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements à la Charte de la langue française
5. Plans d'opérations
   - 5.1 Octroi de contrat – Chargement des matières - Déchets ultimes au centre de transfert de Dolbeau-Mistassini
   - 5.2 Octroi de contrat – Chargement des matières - Recyclage au centre de transfert de Dolbeau-Mistassini
   - 5.3 Octroi de contrat – Transfert de matières du centre de transfert de Dolbeau-Mistassini vers le centre de tri
   - 5.4 Octroi de contrat – Transfert de matière du centre de transfert de Dolbeau-Mistassini vers le lieu d'enfouissement
   - 5.5 Autorisation – Directive de changement – Modernisation du centre de tri
   - 5.6 Octroi de contrat – Transport de bois de l'écocentre d'Alma vers l'écocentre de Dolbeau-Mistassini
   - 5.7 Octroi de contrat – Contrat de transport à l'écocentre de Normandin
   - 5.8 Octroi de contrat – Contrat de transport à l'écocentre de Dolbeau-Mistassini
   - 5.9 Octroi de contrat – Transport et traitement de matières pour le point de dépôt de Chute-des-Passes
   - 5.10 Octroi de contrat – Transport et traitement de matières pour le point de dépôt de Girardville
   - 5.11 Octroi de contrat – Transport et traitement de matières pour le point de dépôt de Mistassini
   - 5.12 Octroi de contrat – Transport et traitement de matières pour le point de dépôt de Saint-Thomas-Didyme
   - 5.13 Octroi de contrat - Transport des boues déshydratées
6. Ressources humaines
   - 6.1 Approbation de la liste des personnes engagées

7. Communications, programmes et services
   7.1 Autorisation - Placement publicitaire pour la campagne régionale
   7.2 Octroi de mandat – Accompagnement pour le BAPE – Agrandissement du LET
8. Finances
   8.1 Approbation de la liste des déboursés du mois de mars 2025
   8.2 Approbation de la liste des engagements du mois de mars 2025 du directeur général
   8.3 Approbation de la liste des engagements du mois de mars 2025 du directeur général adjoint
   8.4 Autorisation – Frais pour un point de dépôt local à Saint-Ludger-de-Milot
9. Affaires nouvelles
   9.1
10. Période de questions pour les citoyens
11. Date et lieu de la prochaine assemblée (4 juin 2025 à Alma)
12. Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par monsieur Yannick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que mentionné dans le préambule de la présente résolution.

3. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 2 AVRIL 2025

Résolution 2025-05-3543

3.1 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 2 AVRIL 2025

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 2 avril 2025.

Résolution 2025-05-3544

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 2 AVRIL 2025

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée du 2 avril 2025.

4. POLITIQUE ET RÈGLEMENT

Résolution 2025-05-3545

4.1 ADOPTION – PROCÉDURE DE TRAITEMENT DES PLAINTES RELATIVES AUX MANQUEMENTS À LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

ATTENDU QU'à titre d'organisme visé à l'Annexe I de la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11) (ci-après la **« Charte »**), la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (ci-après la **« Régie »**) doit, conformément aux dispositions de l'article 128.1 de la Charte, adopter une procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations auxquelles elle est tenue en vertu de cette Charte;

ATTENDU QUE la présente procédure vise à assurer un traitement équitable, efficient et efficace des plaintes faites auprès de la Régie concernant un manquement allégué à ses obligations prévues à la Charte;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Ginette Sirois;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter la présente procédure et que la Régie rende celle-ci accessible en tout temps en la publiant sur son site Internet et en la mettant à la disposition de toute personne au bureau administratif.

5. PLANS D'OPÉRATIONS

Résolution 2025-05-3546

5.1 OCTROI DE CONTRAT – CHARGEMENT DE MATIÈRES – DÉCHETS ULTIMES AU CENTRE DE TRANSFERT DE DOLBEAU-MISTASSINI

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise locale pour procéder au chargement des déchets ultimes au centre de transfert de Dolbeau-Mistassini pour une durée de plus ou moins 6 mois;

ATTENDU QUE la Régie désire octroyer le mandat à Excavation Dolbeau inc. pour un montant de 48 500,00 $, incluant les taxes applicables;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré, selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat de chargement des déchets ultimes au centre de transfert de Dolbeau-Mistassini à Excavation Dolbeau inc. au montant de 48 500, 00$, incluant les taxes applicables;

Les sommes nécessaires seront prises à même le budget de fonctionnement de 2025.

Résolution 2025-05-3547

5.2 OCTROI DE CONTRAT – CHARGEMENT DES MATIÈRES – RECYCLAGE AU CENTRE DE TRANSFERT DE DOLBEAU-MISTASSINI

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise locale pour procéder au chargement des matières recyclables au centre de transfert de Dolbeau-Mistassini pour une durée de plus ou moins 6 mois;

ATTENDU QUE la Régie désire octroyer le mandat à Excavation Dolbeau inc. pour un montant de 36 650,00 $, incluant les taxes applicables;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré, selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yannick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat de chargement des matières recyclables au centre de transfert de Dolbeau-Mistassini à Excavation Dolbeau inc. au montant de 35 650, 00$, incluant les taxes applicables;

Les sommes nécessaires seront prises à même le budget de fonctionnement de 2025.

Résolution 2025-05-3548

5.3 OCTROI DE CONTRAT – TRANSFERT DE MATIÈRES DU CENTRE DE TRANSFERT DE DOLBEAU-MISTASSINI VERS LE CENTRE DE TRI

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise locale pour procéder au transfert des matières recyclables du centre de transfert de Dolbeau-Mistassini vers le centre de tri pour une durée de plus ou moins 6 mois;

ATTENDU QUE la Régie désire octroyer le mandat à Excavation Dolbeau inc. pour un montant de 79 500,00 $, incluant les taxes applicables;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré, selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat de transfert des matières recyclables du centre de transfert de Dolbeau-Mistassini vers le centre de tri à Excavation Dolbeau inc. au montant de 79 500,00$, incluant les taxes applicables;

Les sommes nécessaires seront prises à même le budget de fonctionnement de 2025.

Résolution 2025-05-3549

5.4 OCTROI DE CONTRAT – TRANSFERT DE MATIÈRES DU CENTRE DE TRANSFERT DE DOLBEAU-MISTASSINI VERS LE LIEU D'ENFOUISSEMENT

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise locale pour procéder au transfert de matières du centre de transfert de Dolbeau-Mistassini vers le lieu d'enfouissement pour une durée de plus ou moins 6 mois;

ATTENDU QUE la Régie désire octroyer le mandat à Excavation Dolbeau inc. pour un montant de 132 000,00 $, incluant les taxes applicables;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré, selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat de transfert de matières du centre de transfert de Dolbeau-Mistassini vers le lieu d'enfouissement à Excavation Dolbeau inc. au montant de 132 000,00$, incluant les taxes applicables;

Les sommes nécessaires seront prises à même le budget de fonctionnement de 2025.

Résolution 2025-05-3550

5.5 AUTORISATION – DIRECTIVE DE CHANGEMENT – MODERNISATION DU CENTRE DE TRI

ATTENDU QUE des ajustements ont eu lieu lors de la réalisation de l'ingénierie, avec l'ensemble de l'équipe de la Régie, pour l'ensemble du câblage informatique, des caméras et des télécommunications;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de l'ingénierie détaillée avec l'ingénierie de WSP, la Régie a demandé, en cours de processus, des modifications à la conception de base, afin que la modernisation du procédé corresponde aux besoins;

ATTENDU QUE la Régie désire mandater l'entreprise Les constructions CR pour la directive de changement E-04 pour un montant de 96 506,08 $, incluant les taxes applicables;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré, selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Ginette Sirois;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour la directive de changement E-04 à l'entreprise Les constructions CR au montant de 96 506,08 $, incluant les taxes applicables.

Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente seront prises à même le budget des investissements pour le centre de tri.

Résolution 2025-05-3551

5.6 OCTROI DE CONTRAT – TRANSPORT DE BOIS DE L'ÉCOCENTRE D'ALMA VERS L'ÉCOCENTRE DE DOLBEAU-MISTASSINI

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise pour procéder au transport de bois de l'écocentre d'Alma vers l'écocentre de Mistassini;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a un contrat avec l'entreprise Excavation Dolbeau inc. pour le transport de matières de l'écocentre d'Hébertville et peut profiter des retours à vide vers Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU QUE La Régie a procédé par invitation auprès de l'entreprise Excavation Dolbeau inc. pour déposer une soumission :

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Excavation Dolbeau inc.	56 590,70 $

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré, selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour le transport de bois de l'écocentre d'Alma vers l'écocentre de Dolbeau-Mistassini à Excavation Dolbeau inc. pour un montant de 56 590,70 $, incluant les taxes applicables.

Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente seront prises à même le budget de fonctionnement de 2025 et 2026.

Résolution 2025-05-3552

5.7 OCTROI DE CONTRAT – CONTRAT DE TRANSPORT À L'ÉCOCENTRE DE NORMANDIN

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise pour procéder à diverses activités de transport à l'écocentre de Normandin pour une durée de deux ans;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix par appel d'offres public et trois entreprises spécialisées dans ce domaine ont déposé une soumission, à savoir :

Entreprise	Coûts	
	Option A (bi-train)	**Option B (conteneur unique)**
Entreprise Jean Tremblay	N/A	88 944,66 $
Excavation Dolbeau	89 795,48 $	98 878,50 $
Services environnementaux Lac-Saint-Jean	105 186,03 $	N/A

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yannick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat de transport à l'écocentre de Normandin pour une durée de deux ans à Entreprises Jean Tremblay inc. au montant de 88 944,66 $, selon l'option B, incluant les taxes applicables;

Les sommes nécessaires seront prises à même le budget de fonctionnement de 2025, 2026 et 2027.

Résolution 2025-05-3553

5.8 OCTROI DE CONTRAT – CONTRAT DE TRANSPORT À L'ÉCOCENTRE DE DOLBEAU-MISTASSINI

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise pour procéder à diverses activités de transport à l'écocentre de Dolbeau-Mistassini pour une durée de deux ans;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix par appel d'offres public et une seule entreprise spécialisée dans ce domaine a déposé une soumission, à savoir :

Entreprise	Coûts	
	Option A (bi-train)	**Option B (conteneur unique)**
Excavation Dolbeau inc.	217 561,44 $	217 133,17 $

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat de transport à l'écocentre de Dolbeau-Mistassini pour une durée de deux ans à Excavation Dolbeau inc. au montant de 217 133,17 $, selon l'option B, incluant les taxes applicables;

Les sommes nécessaires seront prises à même le budget de fonctionnement de 2025, 2026 et 2027.

Résolution 2025-05-3554

5.9 OCTROI DE CONTRAT – TRANSPORT ET TRAITEMENT DE MATIÈRES POUR LE POINT DE DÉPÔT DE CHUTE-DES-PASSES

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise pour le transport et le traitement des matières pour le point de dépôt de Chute-des-Passes;

ATTENDU QUE la Régie a demandé un prix à Excavation Dolbeau inc., la seule entreprise de la MRC ayant les autorisations pour faire le tri des matières résiduelles :

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Excavation Dolbeau inc.	68 318,15 $

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré, selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour le transport et le traitement de matières pour le point de dépôt de Chute-des-Passe à Excavation Dolbeau inc. au montant de 63 318,15 $, incluant les taxes applicables;

Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente seront prises à même le budget de fonctionnement de 2025 du point de dépôt.

Résolution 2025-05-3555

5.10 OCTROI DE CONTRAT – TRANSPORT ET TRAITEMENT DE MATIÈRES POUR LE POINT DE DÉPÔT DE GIRARDVILLE

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise pour le transport et le traitement des matières pour le point de dépôt de Girardville;

ATTENDU QUE la Régie a demandé un prix à Excavation Dolbeau inc., la seule entreprise de la MRC ayant les autorisations pour faire le tri des matières résiduelles :

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Excavation Dolbeau	28 381,58 $

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré, selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Ginette Sirois;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour le transport et le traitement de matières pour le point de dépôt de Girardville à Excavation Dolbeau inc. au montant de 28 381,58 $, incluant les taxes applicables;

Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente seront prises à même le budget de fonctionnement de 2025 du point de dépôt.

Résolution 2025-05-3556

5.11 OCTROI DE CONTRAT – TRANSPORT ET TRAITEMENT DE MATIÈRES POUR LE POINT DE DÉPÔT DE MISTASSINI

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise pour le transport et le traitement des matières pour le point de dépôt de Mistassini;

ATTENDU QUE la Régie a demandé un prix à Excavation Dolbeau inc., la seule entreprise de la MRC ayant les autorisations pour faire le tri des matières résiduelles :

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Excavation Dolbeau inc.	47 105,26 $

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré, selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour le transport et le traitement de matières pour le point de dépôt de Mistassini à Excavation Dolbeau inc. au montant de 47 105,26 $, incluant les taxes applicables;

Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente seront prises à même le budget de fonctionnement de 2025 du point de dépôt.

Résolution 2025-05-3557

5.12 OCTROI DE CONTRAT – TRANSPORT ET TRAITEMENT DE MATIÈRES POUR LE POINT DE DÉPÔT DE SAINT-THOMAS-DIDYME

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise pour le transport et le traitement des matières pour le point de dépôt de Saint-Thomas-Didyme;

ATTENDU QUE la Régie a demandé un prix à Excavation Dolbeau inc., la seule entreprise de la MRC ayant les autorisations pour faire le tri des matières résiduelles :

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Excavation Dolbeau inc.	25 346,24 $

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré, selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yannick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour le transport et le traitement de matières pour le point de dépôt de Saint-Thomas-Didyme à Excavation Dolbeau inc. au montant de 25 346,24 $, incluant les taxes applicables;

Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente seront prises à même le budget de fonctionnement de 2025 du point de dépôt.

Résolution 2025-05-3558

5.13 OCTROI DE CONTRAT – TRANSPORT DE BOUES DÉSHYDRATÉES

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise pour le transport de boues déshydratées de l'unité de traitement des boues de fosses septiques, située à Dolbeau-Mistassini, au lieu de disposition;

ATTENDU QUE la Régie a demandé un prix à Excavation Dolbeau inc. pour ce service :

Entreprise	Prix	Tonnage estimé	Coût (incluant les taxes)
Excavation Dolbeau inc.	58,00 $/T	700	46 679,85 $

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré, selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour le transport de boues déshydratées de l'unité de traitement des boues de fosses septiques à Excavation Dolbeau inc. au montant de 46 679,85 $, incluant les taxes applicables;

Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente seront prises à même le budget de fonctionnement de 2025.

6. RESSOURCES HUMAINES

Résolution 2025-05-3559

6.1 APPROBATION DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

ATTENDU QUE les opérations courantes nécessitent l'embauche de personnel :

Titre du poste : Secrétaire
Lieu de travail : Centre administratif d'Alma
Statut : Permanent, temps plein
Date d'embauche : 2025-04-14
Durée : Indéterminée
Salaire : 34,65 $/h
Candidat retenu : Mme Sonia Morin

Titre du poste : Valoriste
Lieu de travail : Écocentre Normandin
Statut : Permanent, temps plein
Date d'embauche : 2025-04-04
Durée : Indéterminée
Salaire : 22,01 $/h
Candidat retenu : M. Gérard Tremblay

Titre du poste : Valoriste
Lieu de travail : Écocentre Dolbeau-Mistassini
Statut : Permanent, temps partiel
Date d'embauche : 2025-04-09
Durée : Indéterminée
Salaire : 22,01 $/h
Candidat retenu : M. Marcel Lévesque

Titre du poste : Préposée à la balance
Lieu de travail : Centre de tri de Roberval
Statut : Permanent, temps partiel
Date d'embauche : 2025-04-22
Durée : Indéterminée
Salaire : 29,22 $/h
Candidat retenu : Mme Nicole Demers

Titre du poste : Valoriste volant (étudiant)
Lieu de travail : Écocentres
Statut : Temporaire, temps partiel
Date d'embauche : 2025-04-17
Durée : Indéterminée
Salaire : 22,01 $/h
Candidat retenu : M. Jacob Blouin

Titre du poste : Responsable point de dépôt Mistassini
Lieu de travail : Point de dépôt DM
Statut : Permanent, temps partiel
Date d'embauche : 2025-05-02
Durée : Indéterminée
Salaire : 23,80 $/h
Candidat retenu : M. Martin Bergeron

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des personnes engagées du 2 avril au 7 mai 2025.

7. COMMUNICATIONS, PROGRAMMES ET SERVICES

Résolution 2025-05-3560

7.1 AUTORISATION – PLACEMENT PUBLICITAIRE POUR LA CAMPAGNE RÉGIONALE

ATTENDU QUE la Régie désire procéder à des placements publicitaires dans le cadre d'une campagne régionale menée en collaboration avec la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay;

ATTENDU QUE la coordination de ces activités publicitaires serait confiée à l'agence Polka;

ATTENDU QUE le coût total pour l'ensemble des placements s'élève à 27 618,94 $, plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE, conformément à l'entente intermunicipale, les coûts seront refacturés à la Ville de Saguenay et à la MRC du Fjord-du-Saguenay au prorata de leur population respective;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré, selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Ginette Sirois;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'accepter de confier le mandat de coordination et de gestion des placements à l'agence Polka pour un total de 27 618,94 $.

Résolution 2025-05-3561

7.2 OCTROI DE MANDAT – ACCOMPAGNE POUR LE BAPE – AGRANDISSEMENT DU LET

ATTENDU QUE la Régie désire retenir les services de Transfert Environnement et Société, une firme professionnelle, afin de l'accompagner dans la préparation aux audiences publiques;

ATTENDU QUE le coût pour l'évaluation et la réalisation de ce mandat est estimé à 94 101,00 $, plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré, selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'accepter de confier le mandat d'accompagnement à Transfert Environnement et Société au montant de 94 101,00 $, plus les taxes applicables.

8. FINANCES

Résolution 2025-05-3562

8.1 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE MARS 2025

SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS ET DES DÉPENSES APPROUVÉES DE LA RMR DU LAC-SAINT-JEAN

Régie des matières résiduelles Lac-Saint-Jean

1er au 31 mars 2025

Sommaire des déboursés

NOM	DESCRIPTION SOMMAIRE DES DÉPENSES	DATE	MONTANT	PAGE
LISTE DES CHÈQUES DE MARS			18 783,55 $	p. 1
LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS ANNULÉS # 32973	Chèques et paiements # 32 830 à 33 032		(5 833,84 $)	p. 2
LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS DE MARS			6 300 591,24 $	p. 3 à 30
LISTE DES RETRAITS DE MARS	SSQ, Télus, Microsoft 365 et Hydro Québec de mars		60 414,16 $	p. 31 à 32
Visa Desjardins	Frais de février	2025-03-28	6 622,24 $	p. 33 à 34
BENEVA inc.	Assurances collectives de mars	2025-03-17	27 089,60 $	
Bell Canada	Téléphone - LET de l'Ascension-de-Notre-Seigneur	2025-03-05	118,31 $	
Bell Canada	Téléphone - Écocentre de Saint-Félicien	2025-03-17	149,42 $	
Bell Canada	Bell Mobility	2025-03-24	1 712,55 $	
9078-3184 Québec inc.	IC Cloud	2025-03-17	394,25 $	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de transfert d'Alma	2025-03-06	4 228,48 $	
Hydro Québec	Électricité écocentre de Normandin	2025-03-07	352,11 $	
Hydro Québec	Électricité LET d'Hébertville-Station - Usine	2025-03-07	14 152,29 $	
Hydro Québec	Électricité LET de l'Ascension-de-Notre-Seigneur - Torcl	2025-03-07	2 959,18 $	
Hydro Québec	Électricité centre de transfert de Dolbeau-Mistassini	2025-03-27	1 297,61 $	
Hydro Québec	Électricité écocentre de Dolbeau-Mistassini	2025-03-27	511,12 $	
Hydro Québec	Électricité centre de compostage de Dolbeau-Mistassini	2025-03-27	183,89 $	
Hydro Québec	Électricité centre de transfert de Roberval	2025-03-28	1 717,93 $	
SALAIRES PAYÉS LE 6 MARS	Salaires période se terminant le 1 mars et élus février		54 880,24 $	
SALAIRES PAYÉS LE 13 MARS	Salaires période se terminant le 8 mars		53 691,22 $	
SALAIRES PAYÉS LE 20 MARS	Salaires période se terminant le 15 mars		55 290,33 $	
SALAIRES PAYÉS LE 27 MARS	Salaires période se terminant le 22 mars		58 020,84 $	
RREMQ PAYÉS LE 14 MARS	Remise de février		35 396,39 $	
RREMQ - CARRA PAYÉS LE 10 MARS	Remise de février		239,22 $	
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE LE 19 MARS	Remise de février		4 860,74 $	
FTQ PAYÉS LE 11 MARS	Remise de février		1 992,84 $	
CSN PAYÉS LE 11 MARS	Remise de février		624,60 $	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 3 MARS	Période du 16 au 28 février		61 393,76 $	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 17 MARS	Période du 1er au 15 mars		67 621,93 $	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 28 MARS	Période du 16 au 30 mars		69 348,60 $	
			6 898 810,80 $	

Sommaire des dépenses approuvées

Dépenses approuvées par le directeur général		20 572,73 $	p. 31
Dépenses approuvées par le directeur général adjoint		253 091,71 $	p. 36 à 42
Dépenses approuvées par résolution		461 874,64 $	p. 43

Il est proposé par monsieur Yannick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des déboursés du mois de mars 2025 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, chèques et autres frais, pour un montant de 6 898 810,80 $.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui font partie intégrante du procès-verbal.

_____

Guy Ouellet, directeur général

Résolution 2025-05-3563

8.2 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE MARS 2025 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général présente une liste d'engagements de 20 572,73 $ pour le mois de mars 2025;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de mars 2025 du directeur général.

Résolution 2025-05-3564

8.3 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE MARS 2025 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint présente une liste d'engagements de 253 091,71 $ pour le mois de mars 2025;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de mars 2025 du directeur général adjoint.

Résolution 2025-05-3565

8.4 AUTORISATION – FRAIS POUR UN POINT DE DÉPÔT LOCAL À SAINT-LUDGER-DE-MILOT

ATTENDU QUE la Régie a procédé à la fermeture de l'écocentre de Saint-Ludger-de-Milot par la résolution no 2021-11-2635;

ATTENDU QU'il était convenu de proposer une ou des alternatives aux citoyens de cette municipalité dans l'attente d'une relocalisation d'un nouvel écocentre;

ATTENDU QUE l'une des alternatives était de permettre aux citoyens d'avoir accès au point de dépôt de Chute-des-Passes, mais qu'après discussion avec nos partenaires, soit la MRC de Maria-Chapdelaine et la ZEC des Passes, cette solution devait être écartée;

ATTENDU QU'après analyse avec l'équipe de la Régie et des autorités municipales de la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot, il fut convenu de procéder à l'installation d'un mini point de dépôt situé au côté du garage municipal;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Ginette Sirois;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean à soutenir financièrement les activités de ce mini point de dépôt, évalué à environ 22 000,00 $, pour l'année 2025.

9. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CITOYENS

Aucune question de la part des citoyens.

11. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE (4 JUIN 2025 À ALMA)

L'assemblée ordinaire est prévue pour le 4 juin prochain à 15 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville d'Alma.

Résolution 2025-05-3566

12. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sur proposition de monsieur André Guy, la séance est levée à 15 h 30.

_____	_____
Luc Simard	Guy Ouellet
Président	Directeur général